



FOUNEX, LE 15 AVRIL 2014/CL/AV/10.01

COMMUNE DE FOUNEX
MUNICIPALITE

AFFAIRE TRAITEE PAR M. JEAN-PIERRE DEBLUË

PREAVIS MUNICIPAL N° 45/2011 - 2016

**concernant une demande de crédit de CHF 447'000.00 TTC
en vue de financer les travaux de réfection
de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le Président du Tennis Club, M. Maurice Michielini, s'est approché de la Municipalité courant 2013, afin de lui faire part de la nécessité de procéder à la réfection des 3 courts de tennis sis côté lac du centre sportif, lesquels rencontrent des problèmes de stagnation d'eau. Ont également été abordés divers autres problèmes tels que la corrosion sur les grillages bordant les terrains et la vétusté des mâts d'éclairage qui ont été posés dans le courant des années 1980.

Historique

Les courts de tennis précités ont subi d'importants travaux de rénovation dans le courant de l'année 2002 et ont été à l'époque recouverts d'un revêtement de type « SOFT11/28 », soit un gazon synthétique lesté de sable, 100 % polypropylène, résistant à la chaleur, au gel et traité anti-UV.

Courant 2004, des défauts de la structure ont été réparés dans le cadre de la garantie des travaux. Puis en 2008 et 2009 sont survenus des dégâts de perméabilité et de stagnation d'eau, ainsi que par endroits des problèmes d'affaissement de l'infrastructure (planie sous le tapis qui ne laisse pas passer l'eau).

Diverses mesures de correction ont été entreprises en 2010, soit la pose de canaux de drainage munis de grilles en surface, ceci dans les pourtours des courts.

Description des travaux

Au vu des problèmes précités, la Municipalité a donc pris la décision d'étudier plus avant ce dossier afin d'entreprendre les travaux correctifs nécessaires. Elle a entendu les souhaits du Tennis Club et s'est adjointe les services du bureau Vallat Partenaires SA pour l'étude des marchés publics et le suivi du chantier.

Travaux préparatoires

Afin de pallier les problèmes récurrents de stagnation d'eau, un accent particulier a été mis sur la question des drainages. Il est ainsi nécessaire de procéder à un curage à haute pression des drainages et canalisations EC, ainsi qu'à un contrôle par caméra de ceux-ci.

Infrastructures – drainages

Le changement du revêtement nécessite la réalisation d'un nouveau réseau drainant avec fentes de suintement dans l'enrobé bitumineux, y compris un collecteur drainant de surface pour la récupération des fentes et le raccordement à la canalisation existante.

Une fois le tapis actuel enlevé, un test du support sera exécuté afin de constater la perméabilité et juger de la pertinence de réaliser des travaux supplémentaires, soit :

1. Mise en place d'un drainage en HDPE (polyéthylène de haute densité)
2. Pose de caniveaux pour l'évacuation des eaux avec ou sans pente propre

Il conviendra encore de procéder aux travaux de correction de la planie, soit la reprise de la planie existante par rabotage ou au moyen d'une masse à niveler adéquate.

Eclairage – travaux de génie civil

La Municipalité envisage, pour des raisons environnementales et économiques, de procéder au remplacement de l'éclairage existant. Néanmoins, l'éclairage LED n'étant pas encore techniquement fiable, un concept global pour l'ensemble des infrastructures sportives sera envisagé par la suite. Par contre et afin de ne pas devoir effectuer de nouveaux travaux de génie civil dans le futur pour l'aménagement de nouveaux lampadaires, il a été décidé de procéder aujourd'hui à la mise en place des socles des lampadaires de demain. Les travaux en question comprendront également l'installation d'un tuyau électrique en prévision de l'installation du futur tableau d'affichage pour le terrain de football.

Travaux de clôture

Les grillages existants étant en mauvais état (corrosion avancée et problèmes de torsion), il a été décidé de remplacer l'ensemble de ceux-ci. La hauteur des nouveaux grillages a été validée par le Tennis Club. Il a également été prévu un maillage plus conséquent côté Genève afin de prévenir d'éventuels dégâts qui pourraient être causés par les ballons.

Le devis y relatif comprend également l'aménagement d'un nouveau portail afin de permettre aux véhicules de service de pénétrer sur la place de jeux existante.

Travaux de superstructure

Le Tennis Club a retenu la solution d'une superstructure « Smashcourt », soit un revêtement avec à la base un tapis synthétique rempli de quartz ou de sable céramique oxydé (couleur rouge). Cette surface ne nécessite pas d'arrosage et est praticable toute l'année. Elle ressemble beaucoup à de la vraie terre battue, tant sur le plan visuel qu'au niveau des caractéristiques de jeu. Elle nécessite un entretien annuel et sa durée de vie est de l'ordre de 10 à 15 ans. Une autre variante a été étudiée, soit une surface « Tennis Force », mais celle-ci nécessite un arrosage régulier ce qui implique une surveillance continue et l'installation d'un arrosage automatique, soit un coût supplémentaire.

Les travaux seront les suivants :

1. Travaux préparatoires

- Installation de chantier
- Aménagement d'un accès machines
- Découpe et arrache du tapis synthétique actuel

2. Travaux de construction

- Pose de bordures en ciment ou en planches en béton
- Pose de socles et mise en place des fondations

3. Pose de la superstructure « Smashcourt »

- Nettoyage du support
- Pose des deux éléments constituant le nouveau revêtement
- Remise en état des alentours.

4. Remise en état du mur d'entraînement

- Ponçage et petits travaux de peinture (marquage du filet)
- Changement du grillage du pare-balles

5. Accessoires divers

- Poteaux et filets
- Chaises et bancs
- Matériel d'entretien après-jeux
- Tableau d'affichage
- Accessoires du court (nettoyage chaussures – mini-paravent – etc.)

Coût des travaux

<i>Travaux</i>	<i>Montants HT</i>
Travaux préparatoires <ul style="list-style-type: none">• Contrôle et curage des drainages	CHF 2'900.00
Travaux de gros-œuvre <ul style="list-style-type: none">• Infrastructures – drainages - caniveaux• Eclairage – génie civil• Superstructure « Smashcourt »• Remise en état mur d'entraînement Total	CHF 86'800.00 CHF 25'200.00 CHF 139'400.00 CHF 10'500.00 CHF 261'900.00
Travaux de second-œuvre <ul style="list-style-type: none">• Clôtures	CHF 88'300.00
Fournitures <ul style="list-style-type: none">• Accessoires	CHF 10'200.00
Honoraires et direction des travaux <ul style="list-style-type: none">• Bureau Vallat Partenaires SA	CHF 10'000.00
Divers et imprévus	CHF 35'000.00
Total HT	CHF 413'300.00
TVA 8 %	CHF 33'064.00
Total général TTC arrondi	CHF 447'000.00

Procédure d'approbation du projet

S'agissant de travaux de réfection les travaux ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis de construire et à la procédure de mise à l'enquête publique.

Marchés publics

En regard de la législation sur les marchés publics, le montant de chaque marché de travaux étant inférieur à CHF 300'000.00 HT (travaux de gros-œuvre de génie civil) et à CHF 150'000.00 HT (autres travaux de second-œuvre), nous pourrions procéder à l'adjudication de chaque marché suite à une demande d'offre de gré à gré négociable. Ce choix de procédure est particulièrement justifié par la spécificité du marché (gazon synthétique avec remplissage de sable céramique), tout en permettant de négocier l'offre de l'entrepreneur consulté.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, et compte tenu des explications qui vous été fournies ici, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 45/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 447'000.00 en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif,
- ouï le rapport de la commission des sports,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis municipal N° 39/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 447'000.00 en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 447'000.00**
3. de financer ces travaux par la trésorerie courante
4. de prélever ce montant sur le fonds de rénovation travaux, n° 9281.004
5. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 28 avril 2014 pour être soumis au Conseil communal de Founex.

Au nom de la Municipalité :

le Syndic :

la Secrétaire :

François Debluë

Claudine Luquiens

le Municipal :

Jean-Pierre Debluë

Rapport de la Commission des finances concernant le préavis municipal No 45/2011 – 2016 relatif à la demande de crédit de CHF 447'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des sports et la Commission des finances se sont réunies à la demande de la Municipalité, le mercredi 30 avril 2014 à la Maison de commune. Monsieur Jean-Pierre Debluë a présenté le projet.

Après les diverses questions et suite aux réponses obtenues, nous avons pu en débattre et rédiger le présent rapport.

Préambule

Le Président du Tennis Club, M. Maurice Michielini, a pris contact courant 2013 avec la Municipalité pour signaler les divers besoins de réfection des 3 courts de tennis sis côté lac du centre sportif, lesquels rencontrent des problèmes de stagnation d'eau, de corrosion sur les grillages bordant les terrains et de vétusté des mâts d'éclairage posés dans le courant des années 1980.

Historique

Les courts de tennis précités ont été rénovés dans le courant 2002 ; puis en 2004, réparation dans le cadre de la garantie des défauts de la structure ; en 2008 et 2009, dégâts de perméabilité stagnation d'eau et affaissement de l'infrastructure ; enfin en 2010, diverses mesures de correction des terrains, avec pose de canaux de drainage munis de grilles en surface.

Fréquentation des courts de tennis et activités du Tennis Club

639 membres à fin 2013 soit :

306 Founachus 333 Non-Founachus

237 Juniors 30 Etudiants

Manifestations : Stages de Pâques pour les jeunes de 4 à 18 ans (87 participants pour cette année)
Organisation de cours collectifs au printemps, automne et en hiver pour les jeunes et les adultes : à souligner que 220 participants sont inscrits pour la prochaine session de printemps. Il apparaît donc nécessaire que les travaux soient rapidement entrepris (c.-à-d. durant juillet 2014), de manière à permettre à ces personnes de pouvoir participer à ces cours. Dans le cas contraire, ces cours devraient être annulés. En été, stages pour les jeunes.

Tournoi doubles mixtes, tournoi double Dames/Messieurs, tournoi de clôture en collaboration avec SwissTennis

Deux tournois en nocturnes aux mois de juin et août ou septembre

Le club compte trois équipes interclubs, une dite élite, une jeune séniors et une séniors

Procédure d'approbation du projet

S'agissant de travaux de réfection, ceux-ci ne sont pas soumis à l'obtention d'un permis de construire ni à la procédure de mise à l'enquête publique.

Marchés publics

Au regard de la législation sur les marchés publics, le montant de chaque marché de travaux étant inférieur à CHF 300'000.00 HT (travaux de gros-œuvre de génie civil) et à CHF 150'000.00 HT (autres travaux de second-œuvre), l'adjudication de chaque marché pourra être faite dans le cadre d'une demande d'offre de gré à gré négociable.

Ce choix de procédure est particulièrement justifié par la spécificité du marché, tout en permettant de négocier l'offre de l'entrepreneur consulté.

Conclusion

La Commission des finances rappelle que la Commission des Sports remet son propre rapport sur le présent préavis. La Commission souligne également avoir demandé à Maurice Michielini, de par sa fonction de Président du Tennis Club, de lui apporter des précisions sur plusieurs points du préavis de la Municipalité. Cependant, M. Michielini n'a pas pris part à la décision finale de notre Commission.

En conclusion, la Commission des finances vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter le préavis municipal No 45/ 2011 – 2016 destiné à financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif et :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 447'000.00
2. De financer ces travaux par la trésorerie courante
3. De prélever ce montant sur le fond de rénovation travaux n° 9281.004
4. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux

Ainsi fait à Founex, le 6 mai 2014

Les membres de la Commission des finances :

Joséphine RIJKE

Denis LEHOUX

Hervé MANGE

Laurent KILCHHERR

Claude BRIFFOD

Rapport de la Commission des sports sur le préavis municipal n. 45/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 447'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Convoqués par la municipalité le 30 avril, les membres de la nouvelle Commission des sports ont pris connaissance du préavis mentionné. Suite aux diverses questions posées, notamment concernant le planning des travaux, la municipalité a proposé une nouvelle rencontre le 12 mai, lors de la séance hebdomadaire de la municipalité, en présence du président du Tennis Club.

Description

Le préavis porte sur divers travaux de réfection de trois courts de tennis en sable synthétique du centre sportif communal sis côté lac et diverses améliorations. Les courts en question datent d'il y a une douzaine d'années et ont déjà fait l'objet de divers travaux de correction d'amélioration. Malgré la récente pose de canaux et grilles de drainage, les problèmes de perméabilité du terrain subsistent et causent une stagnation d'eau prolongée et les terrains sont glissants.

Avis de la commission

Notre commission reconnaît la nécessité de revoir tout le système de drainage des courts et de procéder au curage à haute pression des canalisations EC. La pose d'un nouveau tapis synthétique est évidemment également nécessaire après ces fouilles. Nous approuvons le choix du nouveau revêtement synthétique à base de quartz et sable, dit « smashcourt » qui maintient l'humidité, ne nécessite pas d'arrosage et convient à la taille et à l'utilisation de notre club.

Nous approuvons également le fait qu'un nouvel éclairage LED des courts soit posé ultérieurement, mais que les socles soient d'ores et déjà prévus.

Il nous semble aussi judicieux de changer par la même occasion les grillages autour des courts, ceux-ci étant abîmés et rouillés. D'autant plus que, par la même occasion, on procédera à la pose d'un grillage renforcé sur le côté très sollicité par les coups de ballon. Enfin, il est également pertinent de rénover le mur d'entraînement et éventuellement de le déplacer, afin de ne pas entraver la zone de passage.

Problématique

Dès le début de nos réflexions nos soucis se sont portés sur la période prévue pour les travaux, soit le mois de juillet pendant quatre/six semaines, en fonction de la météo. L'été les membres du tennis club utilisent les courts; pour ce faire, ils ont d'ailleurs réglé leurs cotisations pour la saison allant d'avril à octobre. Mais il serait limitatif de penser que le problème concerne seulement les usagers des courts. Le Centre sportif est également fréquenté par les enfants qui se rendent aux camps de foot, par les jeunes enfants qui jouent sur la place de jeux, par les personnes qui les accompagnent et enfin par tous les clients du restaurant. Nous avons demandé les raisons précises de ce choix et qui en était à l'origine. Lors de la deuxième séance d'information du 12 mai, le président du Tennis Club nous a informés comme suit :

- 1) Les travaux ne peuvent être envisagés pendant la période d'hiver: soit d'octobre à avril, car les températures ne doivent descendre au dessous de 10°.
- 2) Des travaux au début d'octobre, soit après la clôture du Tennis Club, ne permettraient pas d'éventuelles modifications ou améliorations sous garantie. Elles ne seraient possibles qu'après l'hiver et cela comporterait des risques.
- 3) En avril débutent les cours privés et collectifs et les stages de Pâques. Les premiers s'arrêtent pendant l'été et reprennent de septembre jusqu'à fin octobre.
- 4) Les interclubs se déroulent du mois d'avril au mois de juin.
- 5) Le tournoi de clôture a lieu en septembre.
- 6) En juillet la fréquentation des courts baisse à cause des vacances.
- 7) Le comité du Tennis Club a été consulté au sujet des travaux et le choix du mois de juillet a été le résultat de ses réflexions.
- 8) Les membres du Tennis Club seront avisés du début et de la durée des travaux et également informés des raisons de ce choix.
- 9) Les interventions des corps de métiers ne génèrent pas beaucoup de nuisances. Celles-ci sont par ailleurs limitées à des courts laps de temps (par exemple pour la préparation des fouilles) et dans tous les cas dans les horaires de travail régulier. La terrasse serait donc paisible à midi et dès l'après-midi.
- 10) Le chantier ne comporte de dangers particuliers et on mettrait évidemment tout en œuvre pour le clôturer et le délimiter.

Conclusions

Après mûre réflexion et s'appuyant sur les dix points susmentionnés, la commission des sports se prononce en faveur des travaux proposés et conseille d'accepter le préavis n. 45/2011-2016 concernant la demande de crédit de CHF 447'000.00 TTC en vue de financer les travaux de réfection de trois courts de tennis sis côté lac de notre centre sportif.

Ainsi fait à Founex, le 12 mai 2014

Pour la Commission des sports

Sylvain CAMILO

Letizia FARINE

Catherine MIKTON

Jean RIGHETTI